

PENSION SCOLARITE 2023-2024

FRAIS D'INSCRIPTION : 35,00 € POUR TOUT NOUVEL ELEVE à régler lors de l'inscription

FRAIS D'ADHESION : 25,00 € à régler lors de l'inscription

CLASSES	Nombre de semaines à la M.F.R.	DESIGNATION	PENSION-SCOLARITE	
			Bourse non déduite	
			Montant annuel	Total annuel
ORIENTATION				
4ème	15	Pension	1 300,00 €	1 810,00 €
		Scolarité	380,00 €	
		Avance pour voyage d'étude	80,00 €	
		Forfait fournitures	50,00 €	
3ème	17	Pension	1 470,00 €	1 950,00 €
		Scolarité	430,00 €	
		Forfait fournitures	50,00 €	
SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES				
Seconde BAC PRO	17	Pension	1 470,00 €	2 030,00 €
		Scolarité	410,00 €	
		Avance pour voyage d'étude	100,00 €	
		Forfait fournitures	50,00 €	
Première BAC PRO	18	Pension	1 550,00 €	2 510,00 €
		Scolarité	710,00 €	
		Avance pour voyage d'étude	200,00 €	
		Forfait fournitures *	50,00 €	
Terminale BAC PRO	20	Pension ($\frac{1}{2}$ Pension = 885€)	1 630,00 €	2 300,00 €
		Scolarité	620,00 €	
		Forfait fournitures *	50,00 €	
CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE				
Seconde BAC PRO	17	Pension	1 475,00 €	2 235,00 €
		Scolarité	585,00 €	
		Avance sur voyage	100,00 €	
		Forfait fournitures	75,00 €	
Première BAC PRO	18	Pension	1 558,00 €	2 560,00 €
		Scolarité	717,00 €	
		Avance pour voyage d'étude	200,00 €	
		Forfait fournitures *	85,00 €	
Terminale BAC PRO	20	Pension ($\frac{1}{2}$ Pension = 885€)	1 630,00 €	2 485,00 €
		Scolarité	770,00 €	
		Forfait fournitures *	85,00 €	

Les différents tarifs prennent en compte le temps de présence de chaque classe et les activités pédagogiques spécifiques.

Il est possible d'établir une demande de Bourse Nationale du Ministère de l'Agriculture en fonction des ressources figurant sur l'avis D'imposition 2023 (sur les revenus 2022). Le revenu fiscal de référence est pris en compte, sauf cas particuliers (chômage, décès, naissance, divorce...).

Dès que nous avons connaissance du montant de la bourse attribuée, celui-ci est déduit du montant total de la pension.

Les paiements peuvent être mensuels ou trimestriels (si mensualités : prélèvements automatiques).

L'établissement se réserve le droit de facturer les frais pour tout prélèvement impayé que la banque nous impute.

Une remise de 10 % est accordée au 2ème enfant scolarisé dans l'Établissement.

*** Ce forfait ne comprend pas le tirage des rapports de stage.**

La navette sera facturée chaque fin de trimestre (au début du trimestre suivant).

AIDE AUX APPRENTIS*

Aide Hébergement et Restauration :

- 6,00 € par nuit
- 3,00 € par repas

Cette aide est perçue directement par le CFA en cours d'année.

Aide au 1^{er} équipement :

Une aide maximum de 500 € peut être accordée aux apprentis.

La commande de la tenue professionnelle peut se faire auprès de notre fournisseur « BOUCLIER » via les bons de commandes. La mallette à couteaux est commandée par la MFR auprès de notre fournisseur EUROLAM. La MFR avance le paiement au fournisseur puis se fait rembourser par le biais de l'OPCO. Ces opérations apparaîtront sur le contrat financier.

Attention : Pour les jeunes n'ayant pas de contrat d'apprentissage, le 1^{er} équipement est à la charge des familles. Le remboursement se fera après la signature d'un contrat apprentissage.

Aide au permis de conduire :

Une aide au permis de 500 € peut être accordée aux apprentis

- Avoir plus de 18 ans
- Etre inscrit dans une auto-école

Cette aide est versée par le biais du CFA.

Aide fond Social des apprentis :

- Apprenti en difficultés financières (factures au nom du jeune)

Cette aide est à faire par le jeune directement sur le site internet.

	STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE OU APPRENTISSAGE DU SECTEUR PUBLIC		Apprenti du secteur privé*		
	Interne	Demi-Pension	Aide HR	Total avec Aide	Demi-Pension
Déjeuner	7,90 € X 5 = 39,50 €	39,50 €	3 € X 5 = 15 €	24,50 €	24,50 €
Dîner	6,20 € X 4 = 24,80 €		3 € X 4 = 12 €	12,80 €	
Hébergement	9,70 X 4 € = 38,80 €		6 € X 4 = 24 €	14,80 €	
Petit déjeuner	2,10 X 4 = 8,40 €			8,40 €	
Avance Voyage étude	15 €	15 €		15 €	15 €
TOTAL DE LA SEMAINE	116,50€	54,50 €		75,50 €	39,50 €

Formation en alternance et en apprentissage

La Gare - 24600 Siorac De Ribérac - 05 53 91 94 94 - cfa-mfr.siorac@mfr.asso.fr - www.mfr-riberacois.com

1 Route de la Brangélie - 24600 Vanxains - 05 53 92 46 50 - mfr.vanxains@mfr.asso.fr

DETAIL DE LA PENSION ET DES AIDES

	Statut	Adhésion	Nombre de semaines	Pension semaine sans aide	Avance Voyage Etude	Coût stagiaire de la formation	Aide HR	Coût apprenti à l'année
CAP PSR 1^{ere} année	Interne	25 €	12	111,50 €	180 €	1543 €	612 €	931 €
	DP	25 €	12	39,50 €	180 €	679 €	180 €	499 €
CAP CS HCR et CAP Cuisine 1^{ere} année	Interne	25 €	13	111,50 €	195 €	1669,50€	663 €	1006,50 €
	DP	25 €	13	39,50 €	195 €	733,50 €	195 €	538,50 €
CAP PSR CAP CS HCR et CAP Cuisine 2^{eme} année	Interne	25 €	13	111,50 €	195 €	1669,50€	663 €	1006,50 €
	DP	25 €	13	39,50 €	195 €	733,50 €	195 €	538,50 €
BAC PRO CS HCR BAC PRO Cuisine 1^{ere} année	Interne	25 €	17	111,50 €	255 €	2175,50€	867 €	1308.50 €
	DP	25 €	17	39,50 €	255 €	951.50	255 €	696,50 €
BAC PRO CS HCR BAC PRO Cuisine 2^{eme} année	Interne	25 €	18	111,50 €	270 €	2302 €	918 €	1384 €
	DP	25 €	18	39,50 €	270 €	1006 €	270 €	736 €
BAC PRO CS HCR BAC PRO Cuisine 3^{eme} année	Interne	25 €	19	111,50 €	285 €	2428,50€	969 €	1459,50€
	DP	25 €	19	39,50 €	285 €	1060,50 €	285 €	775,50 €

CONDITION DE PAIEMENT*

Les aides HR seront versées par l'OPCO directement au CFA, en cours d'année.

Le règlement de la formation peut se faire par prélèvement, chèque ou espèce selon l'échéancier.

Attention, seul un arrêt de travail permet de justifier une absence. Dans le cas contraire, la semaine sera due au complet. De plus, l'aide de la branche professionnelle ne sera pas versée.

REGIME D'INTERNAT A DEMI-PENSION:

Dans le cas où un jeune en internat en début d'année souhaite devenir demi-pensionnaire en cours d'année, une demande écrite sera demandée. A défaut de celle-ci, le régime interne lui sera facturé systématiquement toute l'année de formation.

Formation en alternance et en apprentissage

La Gare - **24600 Siorac De Ribérac** - **05 53 91 94 94** - cfa-mfr.siorac@mfr.asso.fr - www.mfr-riberacois.com
1 Route de la Brangélie - **24600 Vanxains** - **05 53 92 46 50** - mfr.vanxains@mfr.asso.fr